

SÉANCE DU 6 MARS 2019

---

**DÉCISION N° 2019 / 40 / ASCENSEURS URBAIN BREST METROPOLE / 1**

---

**PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX ASCENSEURS URBAINS  
ENTRE LE PORT DE COMMERCE ET LE CENTRE-VILLE DE BREST**

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-15-1 et suivants,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé de Monsieur François CUILLANDRE, Président de Brest Métropole, en date du 12 février 2019 et reçu avec accusé de réception le 14 février 2019, demandant à la CNDP de nommer un garant pour accompagner la concertation sur le projet d'ascenseurs urbains entre le port de commerce et le centre-ville de Brest, conformément à l'article L.121-17 et selon les modalités de l'article L. 121-16-1,
- vu sa décision CNDP n°2019/38 du 6 mars 2019 inscrivant Madame Catherine TREBAOL sur la liste nationale des garants,

Considérant que :

- ce projet présente un intérêt local significatif, dans la mesure où il s'inscrit dans l'amélioration de l'accessibilité et des déplacements au sein de Brest Métropole,
- il répond à des enjeux environnementaux, socio-économiques, d'aménagement du territoire et d'urbanisme modérés,
- ce projet et celui mentionné à la décision CNDP n°2019/39 sont liés et leurs calendriers de concertation sont concomitants,

après en avoir délibéré,

**DÉCIDE:**

**Article unique:**

Mesdames Catherine TREBAOL et Marie GUICHAOUA sont désignées comme garantes du processus de concertation sur le projet de construction d'ascenseurs urbains entre le port de commerce et le centre-ville de Brest.

La Présidente



Chantal JOUANNO